

Comptes 2005

Bilan

Nos	Actif	2004	2005	Nos	Passif	2004	2005
1010	Poste	559.15	122.05	2001	Créanciers	-	1'388.60
1021	Banque (compte épargne)	29'093.85	31'335.75	2091	Passifs transitoires	-	-
1062	Impôt anticipé	1'118.15	1'151.85	2101	Capital de dotation	10'000.00	10'000.00
1131	Titres	216'417.00	216'417.00	2121	Fonds de réserve (*)	240'368.35	237'338.15
1591	Perte de l'exercice	3'180.20	-	2191	Bénéfice de l'exercice	-	299.90
Total de l'actif		250'368.35	249'026.65	Total du passif		250'368.35	249'026.65

Compte d'exploitation

Nos	Charges	2004	2005	Nos	Produits	2004	2005
4453	Frais bancaires & pertes s/cours	4'472.30	338.45	6650	Intérêts actifs, dividendes	3'619.45	3'290.90
4640	Participation "camp du Ceras"	3'000.00	3'000.00	6651	Produits des titres (bénéfices s/cours)	716.70	442.50
4720	Taxes CCP	44.05	95.05				
4770	Honoraires	-	-				
4	Total des charges	7'516.35	3'433.50	6	Total des produits	4'336.15	3'733.40
	Résultat de l'exercice	-3'180.20	299.90				

(*) Le don reçu en 2004 est comptabilisé au 31.12.2004 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 150.--

(*) Le don reçu en 2005 est comptabilisé au 31.12.2005 dans le compte "2121 Fonds de réserve" pour un montant total de Fr. 150.--

FIDUHAL

Expert-comptable diplômé *Patrick Haldimann* Comptable contrôleur de gestion diplômé

Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiscalité

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2005

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 31

Tél. 032 914 46 14
Fax 032 914 46 36
TVA 247 993

au Conseil de fondation de la

Fondation Georges-Robert Gabus

La Chaux-de-Fonds

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation Georges-Robert Gabus pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

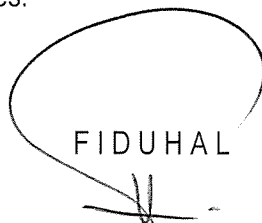
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Ma révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.

Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Je recommande d'approuver les comptes annuels présentés.

La Chaux-de-Fonds, le 10 mars 2006.

FIDUHAL


Patrick Haldimann
(réviseur responsable)

Annexe : Bilan au 31 décembre 2005
Compte d'exploitation de l'exercice 2005